

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF665

présenté par

M. Pupponi, M. Castellani, M. Acquaviva et Mme Pinel

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	2 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
Politique de la ville	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à majorer les crédits de paiement et les autorisations d'engagement du programme 147 de 2 millions d'euros, conformément aux préconisations du plan Borloo en faveur de sécurité de la politique de santé dans les QPV.

Cette mesure est gagée par la diminution à due concurrence des crédits de l'action 4 du programmes 135.